

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2016

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 23 mars 2016, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membre excusé :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)

Membres absents :

M. François LEBEL
M. Charles BEIGBEDER

Ordre du jour de séance

08 2016 03

Désignation du secrétaire de séance

08 2016 04

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 2 février 2016

2016 DVD 41

Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016

2016 DDCT 25

Modification de la charte du budget participatif

2016 DAC 533

Subventions et conventions avec 29 sociétés et 1 association

2016 DFA 71

Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi

2016 DAE 18

Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public

2016 DVD 20

Mise en accessibilité parcs de stationnement – Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt

2016 DVD 58

Réaménagement de 7 places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

2016 DVD 63 Communication sans vote

Réaménagement de sept places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Présentation du bilan de la concertation

2016 DDCT 24

Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation- Signature

2016 DAC 508

Plaque commémorative à la mémoire des juifs rafles dans les locaux de l'UGIF au 29 rue de la Bienfaisance à Paris 8^e

2016 DFPE 172

Mise à disposition de locaux situés 22 rue Laure Diebold (8^e) - Convention d'occupation du domaine public avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon

08 2016 005

Approbation de la procédure d'urgence pour la délibération DPA 13

2016 DPA 13

Fontaines du rond-point des Champs-Élysées (8^e) – Restauration des fontaines - Convention de mécénat de compétence avec Eau de Paris – Convention de mécénat financier avec le Fonds pour Paris - Autorisations d'urbanisme

VMA8 2016 04

Vœu présenté par Madame Corine BARLIS relative à l'organisation d'un CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

QMA8 2016 06

Question relative au parc Monceau déposée par Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL

QMA8 2016 07

Question relative à la piétonisation des Champs Elysées le premier dimanche de chaque mois à partir de mai, déposée par Mme Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE

QMA8 2016 08

Question relative aux abords de la station métro Europe déposée par Mme Eve DESBONNETS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO, M. François LEBEL

QMA8 2016 09

Question relative à la rénovation des églises de notre arrondissement déposée par M. Marc PACHECO

QMA8 2016 10

Question relative au groupe scolaire rue de Constantinople déposée par M. Marc PACHECO

QMA8 2016 11

Question relative au réfectoire Condorcet déposée par Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Albane GUILLET**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 2 février 2016 et demande s'il y a des observations :

Mme d'HAUTESERRE

Monsieur le député Pierre LELLOUCHE a demandé que soient portées des précisions concernant le nombre d'élèves concernés par les repas, l'état d'urgence, l'ouverture du parc Monceau. Cela a été fait.

M. LELLOUCHE

Si cela a été fait Mme le Maire, je suis satisfait. Merci de prendre en compte mes corrections.

Mme BARTIS demande de modifier son intervention page 2 :

Dans la 1^{ère} partie, lorsque l'on abordait la possibilité ou non de mettre des questions à l'ordre du jour, il est écrit que je demande une suspension de séance, ce n'est pas du tout le cas. Il y a une mauvaise compréhension. J'ai juste dit que c'était regrettable qu'on n'ait vu au dernier moment ces questions, que l'on n'ait pas le temps de les étudier mais je n'ai pas demandé de suspension de séance.

Mme LECUYER demande de modifier les pages 6 & 7 point 10, les pages 12 & 13 point 13, les pages 14 & 15 point 15 :

Mme le Maire, je souhaite prendre la parole, j'ai un document qui fera foi auprès des services ensuite de ce que j'ai dit. Je ne peux en l'état approuver le procès verbal. Il ne reflète pas la réalité des échanges qui ont été tenus le 2 février. J'aimerais donc expliquer pourquoi, en quelques mots, et vous demander solennellement d'avoir accès à l'enregistrement du Conseil du 2 février 2016. Nous nous souvenons tous, lors de ce conseil d'arrondissement du 2 février, les échanges ont été vifs et ils ont été surtout l'occasion pour certains d'entre nous d'exprimer notre perplexité quant à la ligne politique qui guide votre action, et surtout quant à la cohésion de cette ligne avec les engagements qui ont été pris en mars 2014 envers les habitants du 8^e. Les sujets d'inquiétude se multiplient en effet, INPI, salle Pleyel, parc Monceau, collège Condorcet, antennes relais, sont autant de sujets qui traduisent deux problèmes majeurs : une méthode de travail inacceptable dans la gestion des dossiers d'une part, une proximité excessive avec l'exécutif parisien d'autre part.

Bien sûr, un Maire d'opposition doit dialoguer, négocier avec la mairie centrale mais comment justifier ces dossiers validés sans aucune concertation avec le conseil municipal, en catimini, dont nous élus ne prenons connaissance que par hasard au détour d'une question, aux conseils de quartier, d'un vœu au Conseil de Paris ou d'une pétition de riverains. Il faut dire que vous avez décidé de gérer personnellement beaucoup de délégations : l'urbanisme, le logement, les affaires scolaires, les conseils de quartier, les associations, les affaires sociales, que vous les ayez retiré, qu'elles vous aient été rendues ou que vous n'ayez jugé nécessaire de les confier à l'un ou l'autre de vos colistiers.

Nous ne sommes donc pas, comme vous le laissez entendre dans les colonnes de notre magazine, confrontés à un problème de personne ou d'ambition personnelle mais à un véritable problème d'honnêteté politique auquel s'ajoute un échec total de gouvernance. Vous avez été élue, nous vous avons élue à la tête d'une équipe. Cette équipe ne demande qu'une chose depuis des mois : travailler efficacement en confiance pour les habitants du 8^e. Or cela n'est visiblement pas votre souhait puisqu'en deux ans, vous n'avez jamais jugé bon d'organiser la moindre réunion avec toute l'équipe municipale. En échange, vous vous exprimez régulièrement dans la presse pour communiquer de façon indigne les reproches que vous avez à faire aux uns et aux autres. C'est ainsi que vous êtes même allée jusqu'à justifier en juillet 2015 dans Le Parisien votre remboursement tardif des frais de campagne à certains de vos adjoints. Je cite : « si je ne l'ai pas fait avant, c'était une punition. Qu'ils se mettent eux-mêmes à travailler 14 heures par jour comme moi ». Nous n'avons rien dit, nous n'avons pas réagi à ce discours. Ce comportement est inacceptable, c'est pour cela que le 15 février, le quorum n'a pas été atteint. Non pas du fait de déserteurs, mais d'élus souhaitant enfin que vous vous ressaisissiez pour le bien des habitants du 8^e.

Pour ce qui est du PV, j'espère qu'il s'agit de légèreté et d'oubli car la formulation choisie pour relater nos échanges en modifie sérieusement la teneur. La preuve sur 3 sujets. Le réfectoire Condorcet. C'est vrai que tout cela paraît très anecdotique mais en fonction de ce qu'on lit dans le PV, on n'a pas du tout la réalité de ce qui s'est dit. L'INPI, vous aviez laissé entendre que vous vous étiez rendue sur place, que vous aviez constaté qu'effectivement les locaux n'étaient pas du tout aptes à accueillir les 700 élèves qui seront sans réfectoire à partir de la rentrée et qu'à partir de là, vous en aviez conclu qu'il n'y avait pas de possibilité pour l'INPI. Donc il n'y avait rien à faire.

Il se trouve que ce n'est pas exactement que cela s'est passé. Nous vous avons interpellée sur le sujet et c'est là que vous avez évoqué un rapport. Bref, ce sont des détails mais qui changent un peu la façon dont les choses ont été perçues ce jour là.

Le sujet évidemment du parc Monceau qui est un sujet très sensible. Alors là, il y a une petite phrase « si la mairie lui imposait une ouverture du parc, elle ne pourrait y être favorable ». N'était-ce pas plutôt, « elle ne pourrait s'y opposer », qui change vous le reconnaîtrez le sens de la phrase et justifierait d'ailleurs que vous n'avez pas souhaité vous associer au vœu que Pierre LELLOUCHE et moi-même avons porté au Conseil de Paris pour affirmer notre opposition formelle à cette initiative.

Pour finir, la rue de Madrid. Au sujet de la piétonisation et la végétalisation des abords de la rue de Madrid, il n'est nullement mentionné que vous nous avez confirmé ce jour là que vous étiez au courant de ce projet depuis des mois et que vous aviez donné votre accord.

Il n'apparaît pas non plus, Pierre LELLOUCHE ne l'a pas mentionnée, l'intervention de Pierre LELLOUCHE au sujet de l'antenne relais de la rue d'Amsterdam.

Aussi, pour le réfectoire Condorcet, il n'apparaît pas que vous ayez traité M. LEBEL et moi-même de menteur quand nous avons évoqué le fait que nous étions au Conseil d'administration. C'est un détail, c'est très anecdotique mais voilà.

Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Merci Mme LECUYER. Vous savez pour quelles raisons vous êtes sur ma liste, donc on ne va pas faire de débat aujourd'hui en séance publique. Les élections ont eu lieu. Vous m'avez élue le 13 avril 2014, tous ici présents. Aujourd'hui le débat est clos. Je suis Maire, élue par la majorité des personnes qui sont ici. Que vous ne soyez pas d'accord avec ma façon de gérer, je le comprends très bien. A partir du moment où vous êtes Maire d'une équipe qui pour moitié n'est pas avec vous, qui a fait un putsch, c'est difficile à gérer et de demander aux uns et aux autres d'être d'accord effectivement avec sa ligne politique. La ligne politique que j'ai adoptée, savez vous pourquoi je l'ai adoptée ? Parce qu'en 2008, figurez-vous Madame, j'ai été directrice de campagne de ces personnes qui étaient sur la liste de M. LEBEL et en 2008, cette campagne a été menée contre M. LELLOUCHE qui voulait être Maire de cet arrondissement. Et vous savez ce que j'ai entendu sur les marchés ? Il y a des personnes qui sont ici et qui peuvent témoigner. Pourquoi va-t-on élire M. LEBEL qui est là depuis 25 ans, rien ne bouge ! Et j'ai répondu : donnez-lui une chance et les choses vont bouger. Voilà pourquoi j'ai dû adapter ma situation. Vous pensez bien qu'étant de droite, étant gaulliste, je n'envisage pas du tout de me mettre à dos ma famille politique si ce n'est pour obtenir des choses pour l'arrondissement. Vous savez très bien qu'en tant que mairie d'arrondissement, nous sommes sous tutelle de la mairie centrale. Vous avez déjà vu un arrondissement qui obtient une école en 2 ans ? Non. Avez-vous déjà vu, dans un arrondissement d'opposition, un Maire obtenir gain de cause ? Non. Je le fais. Effectivement, j'encaisse et j'assume la politique que je mène pour l'intérêt des habitants du 8^e arrondissement, même si cela déplaît à ma famille politique. J'ai mes convictions, je sais ce que je dois faire parce que cet arrondissement a été ankylosé, et j'assume mes mots. Il faut demander à ceux qui faisaient partie de l'ancienne équipe, ce « qu'ils » ont obtenu...

Vous me reprochez constamment l'INPI. Le dossier était déjà bouclé quand je suis arrivée. J'ai pu obtenir de la Maire de Paris, d'ailleurs je vais faire une réponse à M.PACHECO là-dessus, une école actée dans le PIM et qui sera faite durant la mandature.

Vous êtes tous en train de me faire un procès d'intention sur ma façon d'être. Comment voulez-vous gérer une mairie quand la moitié des personnes que vous n'avez pas choisie sur votre liste, vous dit constamment « elle est copine, elle est amie, elle fait de la lèche ». Ce n'est pas possible ! J'essaie de mener les affaires pour que les gens et les habitants du 8^e soient heureux de vivre dans un arrondissement qui bouge. N'est-ce pas M. LELLOUCHE ? Pendant la campagne 2008, quel était votre slogan ? « Le 8^e, une belle endormie ». J'ai essayé de réveiller cet arrondissement parce que j'y vis depuis plus de 20 ans, comme beaucoup de personnes ici. Donc, je prends acte de ce que vous dites et je voudrais que dans le procès verbal tout ce que je viens de dire soit inscrit.

M. LELLOUCHE

Madame, vous m'avez mis en cause à 2 reprises, donc vous me permettez de vous répondre extrêmement brièvement. Je vous ai envoyé un mail en effet pour vous dire que j'étais en désaccord avec un certain nombre de points dans le procès verbal. Il y avait plusieurs points dont un que je n'ai pas mis dans le mail. On a évoqué l'ouverture du parc Monceau 24h sur 24 souhaitée par la Ville de Paris et vous-même si j'ai bien compris puisque vous avez ratifiée cette décision. Moi j'y suis fortement opposé dans l'intérêt des habitants parce que j'ai dit clairement que je craignais des conséquences pour la sécurité, la salubrité publique etc... Donc ce n'est pas du tout ce qui a été écrit dans le procès verbal. Je le regrette.

Deuxièmement, sur le réfectoire Condorcet, j'ai dit qu'il était déraisonnable en période d'attaque terroriste, nous sommes encore sous l'état d'urgence, de laisser 700 enfants - et ma fille a été scolarisée au collège Condorcet donc je connais un tout petit peu - aller en liberté se nourrir dans le quartier. Et ayant visité depuis longtemps les locaux de l'INPI, j'avais découvert là-bas toutes sortes d'installations de réfectoire qui pouvaient parfaitement convenir pour accueillir ces enfants. Pour des raisons qui lui appartiennent, la Ville de Paris a décidé que cela la dérangeait, qu'elle ne souhaitait pas retenir cette formule. Vous avez appuyé cette décision, je l'ai regrettée. Cela devrait être dans le procès verbal.

Et j'ai accessoirement mentionné en effet mon action personnelle pour débloquer une méchante histoire d'antenne relais dans le quartier d'Amsterdam et autre où j'ai personnellement essayé de résoudre ce problème. Là encore, suite à une décision que vous avez prise, favorable à l'implantation de cette antenne relais qui a créé un certain émoi chez plusieurs centaines d'habitants des deux arrondissements le 8^e et 9^e, cela me concernait car les 2 sont dans ma circonscription.

Ensuite, permettez-moi de conclure là-dessus, vous avez évoqué à plusieurs reprises y compris aujourd'hui l'idée d'un putsch. Alors je veux que les choses soient claires. La loi sur le non cumul des mandats est applicable dans un an, 30 jours après les prochaines législatives et de façon automatique. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité prendre la tête de liste dans cet arrondissement, j'aurais pu la demander à mon parti qui était prêt à me donner l'investiture. Je ne l'ai pas fait par souci d'honnêteté vis-à-vis des électeurs car je savais de toute façon que mon mandat s'arrêterait en juin 2017 au moment où j'espère, si je suis réélu, continuer mes activités de député. Madame le Maire, ne craignez nul putsch de ma part car la loi est extrêmement claire, le cumul des mandats est impossible à partir de juin 2017. C'est la raison pour laquelle je ne me suis pas présenté cette fois-ci à la tête de liste de la mairie du 8^e où j'aurais pu le faire. Donc je souhaiterais que l'on sorte de ces histoires de putsch. Ce qui vous est reproché y compris par moi-même lors du précédent conseil, c'est une façon de gérer les dossiers sans consultation ni des habitants ni de l'équipe municipale. Ce qui m'amène à être obligé à passer si j'ose dire, pardonnez-moi et cela n'est pas agressif de ma part, derrière vous lorsque je suis interpellé par des habitants qui viennent me dire « attention, qu'est-ce que vous faites sur tel dossier ou sur tel autre ? ». Je m'en suis d'ailleurs ouvert à votre directeur de cabinet et sur un certain nombre d'affaires. Il pourra en témoigner. Moi mon rôle, c'est plutôt d'essayer et vous le savez bien, de calmer le jeu depuis 2 ans. Et pas l'inverse. Donc s'il vous plaît, je suis à plein temps dans mon mandat de député, j'ai énormément de travail en raison de ce qui se passe et notamment sur le terrorisme. Je suis membre de la commission d'enquête sur les attentats du 13 novembre, croyez-moi je ne suis pas à la recherche d'un emploi supplémentaire, j'assume mes fonctions d'élu de terrain. Quand les gens viennent me voir en me disant qu'il y a tel ou tel problème, j'essaie de les aider. Quand je note qu'il y a des problèmes et des dysfonctionnements à l'intérieur de l'équipe municipale, je m'en suis ouvert auprès de vous, puisque vous m'avez mis en cause à deux reprises, je voudrais que ma position soit absolument clarifiée. Je suis pour l'apaisement et la paix des ménages. Je ne souhaite aucune fonction autre que de faire mon travail qui m'occupe et dont je suis très honoré de le conduire au mieux de mes capacités. De grâce, ce n'est pas en utilisant le bulletin municipal pour dénoncer des putschs que l'on va améliorer la qualité de gestion de l'arrondissement. Je me permets d'attirer votre attention là-dessus.

Mme DESBONNETS demande des modifications page 4 point 6, page 7 point 10, page 14 point 15

C'est avec regret que je constate que ce compte rendu ne reflète pas la réalité du conseil d'arrondissement en date du 2 février 2016. Afin de simplifier la tâche des services généraux, je lis mon intervention et je leur transmettrai ma note à la fin de séance.

Point 6 page 4 concernant la subvention pour le comité des Champs-Élysées pour les illuminations. Il manque mes échanges sur ce point. J'avais sollicité Mme Le maire pour savoir si il était possible que les élus de ce conseil puisse être invités, voire à minima, informés de la date de ces inaugurations pour les illuminations. De mémoire, Mme Le maire vous avez répondu que vous seule étiez invitée et que par conséquent, il appartenait à chacun d'entre nous d'obtenir ces informations directement auprès du Comité. S'il est vrai que cet échange n'est pas forcément capital, je pense qu'il illustre bien l'esprit d'équipe de Mme Le maire.

Point 10 page 7 concernant la restauration au collège Condorcet. Dans la réponse de Mme d'HAUTESERRE, cela laisse à penser que Mme Le maire avait proposé une délocalisation temporaire dans les anciens locaux de l'INPI et qu'elle s'était rendue sur place et avait ainsi pu constater avec les services ad hoc les problèmes d'infrastructure... Si je ne mets pas en doute la véracité de ces faits, j'é mets la plus grande réserve que vous nous l'avez présenté de cette façon lors du conseil d'arrondissement.

Le rôle de PV, en effet, est de relater les propos tenus et non de faire des modifications a posteriori ... par conséquent, je pense que les services généraux doivent refaire une écoute de l'enregistrement afin de reprendre exactement nos propos.

Par cette écoute, ils verront ainsi qu'ils ont omis de rapporter les propos de notre député sur le fait qu'en période d'état d'urgence il est un inconséquent d'envisager de laisser des mineurs livrés à eux-mêmes tant bien même que ces mineurs en soient ravis comme nous l'avait indiqué M. BALADI.

Point 15 page 14: Concernant les abords de la station de métro Europe, il n'est pas fait mention que Mme le Maire avait validé ce projet en juin ou juillet comme elle nous l'a indiqué lors de ce conseil.

En conséquence, je considère que le compte rendu en de nombreux points ne reflète pas la réalité du Conseil d'arrondissement tel qu'il s'est déroulé. Mme Le maire, que vous arrangez avec la vérité dans votre édito, libre à vous, mais cette vérité ne le saurait être travestie dans les procès-verbaux de nos Conseils d'arrondissement.

M. PACHECO

Mme le Maire, juste pour dire que je partage le sentiment de ma collègue Catherine LECUYER et c'est la raison pour laquelle je vous ai posé des questions précises par rapport à votre politique et on y répondra bien volontiers. Puisque vous les avez citées, c'était pour expliquer qu'effectivement 2 questions précises seront posées sur des sujets récents. Donc on en discutera à la fin.

Arrivée de Mme Sophie BOYER CHAMMARD

- Nombre de votants : **10**
- Suffrages exprimés **POUR sous réserve des modifications** : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** : **4** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)
- Mme Bérengère de REYNIÈS ne prend pas part au vote

Sous réserve de ces modifications, le compte rendu de la séance du **mardi 2 février 2016** est **ADOPTÉ A LA MAJORITE** des membres présents.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement présente la délibération relative aux aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Île de France et à la demande de subventions au titre de 2016

La Région Ile-de-France cofinance des aménagements concourant à l'amélioration de la sécurité routière à travers deux dispositifs, assortis de plusieurs critères d'éligibilité, qui sont applicables à certains des aménagements de sécurité programmés par la Ville de Paris :

- Il s'agit soit d'actions portant sur l'infrastructure, c'est-à-dire la mise en œuvre de travaux d'aménagements et d'équipements d'infrastructures destinés à traiter des sites dangereux avérés.
Les opérations de la Ville de Paris concernent en particulier les zones d'accumulation d'accidents répertoriés, où se sont produits au moins 5 accidents.

Le taux de financement maximum accordé par la Région est de 50 % du montant HT du projet.

- Le deuxième dispositif de financement vise à renforcer la sécurité des usagers les plus vulnérables et à limiter les comportements à risque : Les opérations de la Ville de Paris concernent la sécurisation de traversées de voies routières par les usagers les plus vulnérables, aux abords immédiats des établissements recevant du public (ERP classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie).
Le taux de financement maximum par la Région est de 30 % du montant HT du projet et peut être porté jusqu'à 70 %.

Notre arrondissement est concerné au titre du premier dispositif. Il s'agit de celui formé par la rue La Boétie et celle du Faubourg Saint-Honoré. Ce carrefour est accidentogène : 17 accidents entre 2009 et 2014. Le montant est estimé à 155 300 €.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à solliciter du Conseil Régional d'Ile-de-France les subventions relatives aux aménagements de sécurité routière au titre de 2016, et à prendre toute décision en résultant.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la modification de la charte du budget participatif

Cette délibération propose de modifier le vœu adopté par le Conseil de Paris dans le cadre de la charte du Budget participatif adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2014 et de modifier au 1er principe de la Charte dans le point numéro 3, le premier paragraphe comme suit :

« Les Maires d'arrondissement décidant de mettre en place un budget participatif d'arrondissement peuvent y consacrer une partie de leurs dotations d'investissements d'intérêt local. Ils bénéficient alors d'un mécanisme d'abondement de la Mairie centrale ».

Antérieurement, il y avait un abondement de 2 euros pour un euro versé alors qu'aujourd'hui, cette nouvelle charte mentionne l'existence d'un mécanisme d'abondement sans fixer la parité.

Pour le groupe majoritaire, cela constitue une régression par rapport à l'actuelle charte qui fixe une parité de 1 pour 1 alors que le vœu annonçait une progression. Donc j'appelle les élus du groupe à s'abstenir même si nous sommes bien évidemment pour, sur le fond du budget participatif.

A ce stade nous avons reçu, pour le 8^e arrondissement, 51 projets émanant des conseils de quartier et des habitants. Mais sur la charte, nous ne pouvons voter pour. Par conséquent, je vous invite à vous abstenir.

Mme BARLIS

Par rapport à cette délibération, j'ai eu à la lecture de la délibération les mêmes questions que vous. Je me suis rapproché de l'Hôtel de Ville, notamment de Pauline VERON et de son cabinet. J'ai été rassurée quand ils m'ont expliqué que ce n'était absolument pas une régression. Dans leur esprit, l'idée est bien d'abonder régulièrement, d'augmenter même l'abondement année après année si c'est possible et le but de cette délibération est de nous éviter d'avoir une délibération technique chaque année pour réajuster par une nouvelle délibération le chiffrage de l'abondement. Compte tenu de ces explications qui me satisfont complètement, je voterai pour cette délibération.

M. LELLOUCHE

Une brève remarque pour dire que je suis content que Mme BARLIS ait été rassurée par l'Hôtel de Ville. Je note simplement que le trou dans le budget de la Ville est de l'ordre de 500 millions d'euros. Je ne suis pas nécessairement surpris que l'Hôtel de Ville descende l'abondement de 2 euros à 1 euro. Cela me paraît logique, c'est une mesure d'économie. Reconnaissons que c'est une mesure d'économie et qu'elle va pénaliser les projets d'intérêt local présentés par les habitants. Quand les budgets participatifs ont été inventés par la gauche au pouvoir à Paris, cela a été présenté dans le but de générer des projets locaux abondés localement par la mairie locale avec son budget participatif renforcé par des subventions de l'Hôtel de Ville. On s'aperçoit que cela coûte très cher. Les gens y prennent goût, ils proposent des choses. Si les financements ne sont pas au bout, il y a un problème. Peut-être aurait-il convenu de fixer des plafonds en disant on va dépenser tant par citoyen plutôt que de faire des allers-retours. Clairement il s'agit de mesures d'économies.

Mme BARLIS

Plutôt que de faire des procès de mauvaise intention, je vous donne rendez-vous dans un an quand on fera le bilan.

- **A LA MAJORITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **11**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTION** : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

6°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'attribution de subventions et à la signature de conventions avec 29 sociétés et 1 association

Cette délibération intervient dans le cadre de la politique de soutien aux établissements et de salles de cinéma qui font un véritable travail d'animation culturelle dans leur quartier en direction de tous les publics, les publics scolaires et associations.

Il s'agit de soutenir 30 établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 36 salles de cinéma indépendantes et 82 écrans, majoritairement classées Art et Essai au titre de leurs activités cinématographiques effectuées tout au long de l'année. La programmation est exigeante, originale et de qualité à travers une offre cinématographique diversifiée, qui permet aux parisiens de découvrir des auteurs moins connus ou des filmographies du monde entier peu diffusées, ou bien de revoir des films faisant partie du patrimoine cinématographique.

Sans ces salles d'art et essai, le public pourrait passer à côté de films qui ont du succès. Dans le 8^e arrondissement, les cinémas le Balzac et le Lincoln sont concernés. En ce moment figure à l'affiche le film MUSTANG qui a été plusieurs fois primé au niveau national et international et qui a reçu le prix Lux du Parlement européen. Donc si ces salles d'art et essai n'avaient pas cette programmation et cette volonté d'offrir au public ce cinéma d'exception, évidemment il manquerait quelque chose au public.

L'année 2015 a été très difficile pour les salles de cinéma. On a entendu que l'année 2016 a été meilleure et que le mois de février avait vu la fréquentation des salles augmenter par rapport au même mois en 2015. Mais il s'agit d'une augmentation pour les salles commerciales qui touchent un plus large public.

Donc l'enveloppe globale pour ce projet de subvention est de 905 000 euros global pour l'ensemble des salles concernées sur tout Paris. Pour le 8^e, il est proposé 40 000 euros pour le Balzac alors que la demande est de 75 000 euros, le budget de fonctionnement est de 1 500 000 euros, ce montant de subvention proposé représente un peu plus de 10% de l'ensemble des subventions obtenues par Ce cinéma. Pour le Lincoln, le budget de fonctionnement est de 685 000 euros, la subvention proposée de 15 000 euros pour une demande de 50 000 euros, cela représente 10% du montant des subventions totales obtenues par le Lincoln. Ces 2 cinémas sont nécessaires dans cet arrondissement, pour le public, donc je vous propose de voter pour cette délibération.

M. LELLOUCHE

Je souhaiterais intervenir sur cette délibération car elle me tient à cœur. J'ai été élevé dans un quartier du 9^e et ces cinémas listés ici, le Balzac, le Lincoln, Max Bender dans le 9^e, le 5 Caumartin, qui bénéficient de subventions, ce sont de petits cinémas de quartier qui sont en effet très importants et qu'il faut soutenir. Sur le principe, bien entendu il faut être favorable. Je voudrais dire deux choses: la 1^{ère}, l'an dernier est tombé en faillite le cinéma le Saint Lazare Pasquier qui est dans le 9^e car il est très endetté à cause du loyer, c'est un producteur qui le faisait vivre à ses frais. Il y avait une forte fréquentation, chaque année 90 000 personnes allaient dans ce cinéma, malheureusement la dette du loyer a atteint 200 000 euros et la subvention du Centre National du Cinéma est arrivée trop tard. Aujourd'hui l'affaire est devant la justice et le cinéma est fermé. Il est mort. Cela veut dire que, comme beaucoup de cas, c'est le coût exorbitant des loyers qui est en train de tuer l'animation de quartiers, les petites salles de cinéma et de théâtre de nos quartiers. Erika le sait bien. Donc, il est très important que le CNC aide ces cinémas, il est très important que la Ville aide ces cinémas également. Vous noterez que les montants sont faibles, 40 000 euros pour l'un, 15 000 euros pour l'autre, c'est très faible. La dotation totale d'aide au maintien des petits cinémas dans Paris et pas seulement de ces chaînes énormes liées à des multinationales, c'est seulement 900 000 euros par an dans une Ville comme Paris dont le budget se chiffre en milliards d'euros. C'est dire que ce n'est vraiment pas beaucoup. Je le regrette surtout pour une municipalité qui se veut de gauche et pro-culture. On pourrait peut-être faire un effort, surtout si on compare ce qui est réclamé par exemple à M. CAMPION pour la roue qui défigure la place de la Concorde pendant presque toute l'année et dont les loyers sont extrêmement faibles. Je me dis moi qu'en demandant 1 ou 2 millions de plus à M. CAMPION, on aurait de quoi maintenir en vie des cinémas dans Paris. Et donc je me pose des questions sur la politique de la ville. Je vais voter cette délibération. Je souhaiterais que la Maire, Conseillère de Paris, interroge la Ville sur cette politique en matière de cinéma parce qu'elle me paraît bien faible.

Mme d'HAUTESERRE

L'exploitant de ce cinéma est venu me voir. Je suis intervenue auprès de la Ville, notamment auprès de M. Bruno JULLIARD en charge de la culture. C'est un problème d'ordre personnel car cette personne est très endettée. Il y a un procès en cours. Donc la Ville ne m'a pas encore répondu, j'ai demandé que l'on fasse tout pour que ce cinéma puisse rester en activité et apparemment ce n'est pas possible. Mais la réponse de la Ville ne m'est pas encore parvenue ;

M. LELLOUCHE

Elle n'est pas dans la délibération.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

7°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi

Cette délibération fixe un cadre tarifaire opposable à tout opérateur économique intervenant sur le domaine public parisien, pour installer et exploiter des bornes Wi-fi. La grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs vous est proposée en fonction des différentes zones géographiques du territoire parisien.

Les trois tarifs applicables sont les suivants :

- Une zone « Premium », incluant 8 voies (ou sections de voies) présentant une très forte densité commerciale et touristique. La tarification de redevance sera de 5000€/borne/an. Cela concerne le 8^e pour les quartiers Champs Elysées et Concorde.

- Une zone « haute », incluant des quartiers dont le couple commercialité/tourisme est élevé. La tarification de redevance pour cette zone sera de 2500€/borne/an.

- Une zone « basse », qui rassemble le reste de Paris, et dont la tarification sera de 500€/borne/an.

Ces tarifs annuels s'appliquent pour une autorisation d'occupation accordée sur une durée de 5 ans, afin de tenir compte de la durée d'amortissement des matériels installés. Cette redevance d'occupation du domaine parisien est révisée au 1^{er} janvier de chaque année. La première révision interviendra en 2017.

M. LELLOUCHE

M.BALADI, avez-vous une idée de ce que cela va rapporter à la Ville ? Quelle sera la contribution du 8^e au budget total ?

M. BALADI

Je n'en ai aucune idée. On n'a aucune notion des personnes qui se sont portées acquéreurs pour exploiter ces bornes.

M. LELLOUCHE

Mais nous tous, on paye des impôts. Dans le cadre du 8^e, cela va être les tarifs les plus élevés de la capitale. Donc on pourrait imaginer par exemple qu'il y ait une clause de retour sur les investissements dont l'arrondissement a besoin.

M. BALADI

Je vous propose de rédiger un texte et de le voter en Conseil d'arrondissement car nous pouvons le faire en séance.

M. LELLOUCHE

Oui, écoutez, rédigez-le, je souhaiterais savoir combien de bornes...

M.BALADI

C'est votre suggestion, je vous propose qu'on la rédige même ensemble pendant le Conseil.

M. LELLOUCHE

Ou alors une lettre de la Maire ou de vous-même à l'Hôtel de Ville nous permettra d'être informé.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 et aux avenants aux contrats de délégations de service public

Dans le contexte des attentats qui ont ensanglanté Paris le 13 novembre dernier, la Ville a été obligée de fermer certains marchés parisiens, qu'il s'agisse des marchés découverts et couverts alimentaires ou des marchés dits spéciaux (marchés aux fleurs, marchés de la création, marché aux oiseaux, marché aux timbres). Ce fut décidé dans les heures qui ont suivi les attentats et cela été limité aux journées du samedi 14 et du dimanche 15 novembre. Les marchés aux puces ont, quant à eux, été ré-ouverts une semaine plus tard.

La Préfecture de police a ainsi permis, à la demande de la Ville de Paris, la réouverture des marchés couverts et la reprise des marchés découverts dès le lundi 16 novembre, dans un contexte où les manifestations sur la voie publique restaient interdites.

Ainsi, la Ville de Paris a proposé à titre tout à fait exceptionnel, d'accorder aux commerçants et artisans abonnés des marchés découverts et couverts alimentaires, des marchés aux puces ou des marchés dits spéciaux, une exonération des droits de place au titre des deux ou trois journées qui ont fait l'objet en fonction des marchés d'une interdiction de tenue.

L'impact exact de la suppression des tenues des marchés ces trois jours a été chiffré dans le cadre de chaque contrat par les services de la Ville, et est évalué, pour l'ensemble des contrats, à 119 189 euros HT. La perte d'exploitation des délégataires est constituée d'un manque de recettes du à l'absence de droits de place.

Pour chaque contrat (hors celui du marché des Enfants Rouges), la part fixe de la redevance due au titre de l'année 2016 sera diminuée à hauteur de la perte des droits de place pour les deux jours de fermeture des marchés ou les trois jours des marchés aux puces.

Je vous propose de voter pour cette délibération

M. LELLOUCHE

J'ai été interpellé par un certain nombre d'opérateurs sur les marchés, pas seulement dans le 8^e mais également dans le 1^{er} (marché du Louvre) et autres, qui ont subi les conséquences de la décision de la Ville de Paris. Il faut remettre les choses dans l'ordre. Il y a eu les attentats et il y a eu la décision de la Ville en liaison avec je pense le Ministère de l'Intérieur, de fermer la Ville, de fermer les grands magasins, d'interrompre les marchés. Ce qui est une erreur psychologique majeure qu'on est en train d'apprendre, les belges nous montrent l'exemple. Après un attentat, la dernière chose à faire est de faire ville morte pendant plusieurs jours car il y a une chose qui se passe, c'est que tout le monde s'en va. A commencer par les touristes. Toujours est-il que les marchés ont été interrompus jusqu'au mardi. Donc les gens ont subi un manque à gagner considérable. La Ville a débloqué 100 000 euros, elle ne débloquent rien d'ailleurs, elle perd 100 000 euros car elle ne va pas percevoir les droits de marché. Il n'y a aucun mécanisme de compensation qui est mis en place pour aider ces commerçants qui ne sont pas riches, la plupart d'entre eux sont des gens extrêmement modestes. J'aurais souhaité qu'un mécanisme soit mis en place pour les aider, cela n'a pas été le cas. Moi je ne peux pas voter pour cette délibération, je la trouve insuffisante et j'aurais tendance à m'abstenir.

Mme BURLIS

Je voudrais réagir sur 2 points. Je suis surprise de vos déclarations M. LELLOUCHE. Il faut se rappeler quand même l'état d'esprit de la France entière en novembre dernier. On était tous en état de choc avec ce qui s'est passé. Je rappelle qu'il y avait des terroristes dont vous savez très bien qu'ils n'avaient pas été arrêtés, qu'ils étaient en liberté dans Paris. Les forces de l'ordre les cherchaient. La meilleure preuve est qu'il y en a qui ont été arrêtés en Belgique il y a quelques jours. Donc, vraiment, j'ai envie de dire un peu de décence. Remettez-vous dans le contexte du mois de novembre, la ville n'a pas été bloquée 3 jours. A la demande du Préfet, des instructions ont été données aux parisiens de ne pas sortir, de ne pas prendre des risques. Tous les équipements publics ont été fermés ainsi que les lieux de rassemblement. Les marchés font partie des lieux de rassemblement et moi au contraire, je me félicite de cette délibération car effectivement cela a été dramatique. Déjà la période d'hiver n'est pas simple pour les marchés. Je me félicite de leur activité. Car on se plaint souvent que les subventions sont attribuées dans 6 mois, 8 mois, 1 an, et là on est en mars et on a cette délibération.

M. LELLOUCHE

Mais là il ne s'agit pas d'une subvention, il s'agit d'exonérer des droits payés pendant des jours qui ont été perdus.

Mme BARLIS

Le dédommagement est pris en compte et moi je m'en réjouis car cela arrive assez rapidement après les faits alors que parfois on dit que c'est beaucoup trop long. Et donc je voterai pour avec beaucoup de détermination pour cette délibération.

- **A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **11**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTION : 1** (M. Pierre LELLOUCHE)

9°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la mise en accessibilité parcs de stationnement – Agenda d'Accessibilité Programmée - prorogation des délais de dépôt

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité universelle sur la continuité de la chaîne des déplacements (transports, voirie, espace public, bâtiment). Pour les Établissements Recevant du Public (ERP), l'obligation vise à la fois le neuf et l'existant.

La ville de Paris gère 146 parcs de stationnement, dont 94 sont considérés comme des ERP.

Concernant l'accessibilité des parcs, actuellement 85% des parcs sont accessibles ou vont l'être dans les semaines ou mois à venir. À l'heure actuelle, près de 23% des parcs de stationnement ERP (21 parcs) ont d'ores et déjà été déclarés entièrement accessibles par des bureaux de contrôle technique. Pour près de 62% des parcs de stationnement ERP, et dans le cadre de leurs obligations contractuelles, les délégataires déposent auprès du Préfet de Police des agendas d'accessibilité programmée pour les parcs de stationnement classés ERP avec des fins de travaux échelonnées entre janvier 2016 à décembre 2018. Pour 15% des parcs, les travaux sont à réaliser lors du prochain renouvellement du contrat ou à l'occasion d'une requalification de l'ouvrage. Ces travaux sont de natures très diverses. Même si une part des travaux d'accessibilité a pu être réalisée, compte tenu de l'échéance des contrats, certains travaux ne peuvent être financés et définis que sur les futures délégations de service public.

Donc il est demandé un délai de report du dépôt des agendas d'accessibilité programmés pour ces parcs de stationnement. Le 8^e est concerné par 4 parcs : Bergson, Malesherbes-Anjou, Georges V, Haussmann-Berry.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au réaménagement de 7 places parisiennes : Bastille, Panthéon, Madeleine, Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta - Approbation du programme de réaménagement

Communication sans vote

M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, rapporte la communication relative au réaménagement de 7 places parisiennes, de la Bastille, du Panthéon, de la Madeleine, de la Nation, d'Italie, des Fêtes et Gambetta et à la présentation du bilan de la concertation

Il s'agit du réaménagement de 7 places parisiennes. Le 8^e est concerné par la place de la Madeleine. Il faut représenter les habitants, les aider, améliorer leur quotidien. Lors de la campagne municipale de 2014, chaque candidat ou candidate avait mentionné dans son projet le réaménagement de la place de la

Madeleine. C'est un problème de fond, le réaménagement de cette place doit être fait. Nous ne sommes pas en guerre comme la Ville de Paris contre l'automobile. Nous avons une position moins tranchée, nous recherchons le compromis entre piétons et voitures dans Paris. Nous avons eu 3 réunions de concertation dont celle du 2 novembre lors du CICA sur la place de la Madeleine et lors du dernier conseil de quartier en date du 9 mars et d'un autre en juin 2015. Lors de ces réunions, on a vu et entendu les habitants, ils sont contre la piétonisation totale de la place de la Madeleine qui est le projet n°3. La concertation est toujours en cours. Deux scénarios sont encore en lisse, le 1^e et le 2^e, et dans ces 2 scénarios, il y a bien le maintien de la circulation tout autour de la place de la Madeleine.

Je rappelle le calendrier qui nous a été donné : en mars 2016 présentation au Conseil de Paris des principes d'aménagement et du bilan officiel de la concertation. Entre avril et l'automne 2016, il y aura des études détaillées notamment sur la circulation et moi, ce que je regrette et que l'on a demandé, c'est de ne pas avoir une étude d'impact par rapport à la fermeture des voies sur berge qui va provoquer certainement une thrombose notamment dans le quartier. Entre l'automne et début 2017, une concertation sur les usages et l'animation se développera avec les habitants, des ateliers de co-conception seront mis en place. On suivra cela, les élus sont partie prenante dans ce projet et en 2017, il y aura le début des demandes d'autorisations administratives pour réaliser les travaux dans le planning qui nous est soumis entre 2018 et 2019. Donc personnellement sur cette délibération, compte tenu de la concertation toujours en cours, et même si bien évidemment nous sommes pour le projet de réaménagement de la place de la Madeleine, je vous demanderai de vous abstenir.

Mme LECUYER

Je vais tout à fait dans le sens de Vincent BALADI. Je voudrais rajouter que lors de la réunion du CICA du 2 novembre, on nous avait présenté 3 projets : 2 projets avec voitures et le 3^e projet de piétonisation de la place. Le retour des gens présents à cette réunion manifestait le refus de la piétonisation. Nous avons eu cette fameuse réunion au Conseil de quartier le 10 mars, et nous avons été très étonnés de voir ressortir du bois cette 3^e proposition de piétonisation. Nous avons donc une interrogation sur ce projet car dans le dossier qui nous est fourni, qui contient beaucoup de papiers, on parle beaucoup des nombreuses places de Paris qui doivent être réaménagées et on n'a pas énormément de choses sur la place de la Madeleine. Donc il y a des espèces de slogan : limiter la circulation, l'apaiser, mais objectivement, on n'a pas vraiment d'éléments précis. Sur le plan, il n'y a pas de légendes, on ne sait pas si ce sont des voies de bus, de voitures, si il y en a une, deux. Il y a un grand point d'interrogation par rapport au projet que la Ville de Paris souhaite défendre. Et enfin, j'ai un petit bémol par rapport au budget global qui est de 30 000 000 d'euros pour le réaménagement de toutes les places de Paris, rapporté aux 24 000 000 d'euros du réaménagement de la place de la République. Cela paraît peu. Et c'est pourquoi il faudra être très vigilant dans le 8^e, il ne faut pas que l'on ait un réaménagement à minima. Il faut que l'on ait une jolie place, que cela vaille le coup sinon cela n'a aucun intérêt.

M. LELLOUCHE

Merci beaucoup. Dans ce que l'on entend de ce que vient de dire Mme LECUYER, cette question va être examinée au Conseil de Paris la semaine prochaine et donc j'interviendrai sur cette affaire. C'est une affaire exemplaire à bien des égards car d'abord elle démarre du bas vers le haut, c'est une initiative qui vient de nos électeurs et d'un certain nombre de riverains de la place de la Madeleine et on ne peut que s'en féliciter. Habitant à proximité, j'ai soutenu cette idée, nous l'avons tous fait d'ailleurs pendant la campagne dans une belle unanimité de l'ensemble des listes pour soutenir le projet qui émanait d'un certain nombre de gens du quartier. Ensuite, c'est parce que il y a eu cette pression que ce projet de la Madeleine a été rapproché au plan que Jean Louis MISSIKA a travaillé pour Mme HIDALGO. Comme les services de la Ville ont voulu montrer qu'ils travaillaient, ils ont donc inventé deux autres hypothèses de travail par rapport au programme que nous avons tous soutenu au départ. C'est vrai que les documents de la délibération ne rendent pas compte des différentes options, c'est dommage. Moi je veux dire que la formule de la piétonisation est un vrai problème compte tenu du nœud de circulation entre les grands boulevards et la Concorde sans parler de ce qui va se passer sur les voies sur berge avec le risque d'une paralysie totale de Paris. J'entends dire aussi que l'on va piétoniser la place de l'opéra. Allons-y pendant que l'on y est mais après, il faut juste enlever les voitures dans Paris et faire qu'il n'y en ait plus.

Je pense qu'il y a 2 projets qui sont bien, l'un qui vise à élargir les trottoirs, éliminer les contre-allées et faire circuler les voitures tout contre l'église. Et l'autre qui décale et qui garde un trottoir autour de l'église. Or il faut savoir que le projet qui consiste à mettre les voitures tout contre l'église soulève une opposition forte de la part du curé de la Madeleine que je peux comprendre et pose des problèmes par rapport à la stabilité de l'édifice. Donc il faudra probablement trouver une voie médiane, la plus belle possible. Je crois qu'il faut que l'on soit tous derrière ce projet quelles que soient les sensibilités politiques car je pense que ce projet va beaucoup embellir l'arrondissement.

J'aimerais faire une dernière remarque. C'est bien de refaire la place mais ce serait bien de refaire l'église aussi car si c'est pour avoir une jolie place et une église qui est en reconstruction permanente car il n'y a pas assez d'argent... Je sais que l'on a obtenu quelques crédits supplémentaires pour l'ensemble des églises bien malades du 8^e. Ce qui aurait été bien c'est d'avoir une église et une place refaites. On risque d'avoir un bout de place refaite et une église bien malade. C'est ce que je voulais dire et je le dirai la semaine prochaine au Conseil de Paris.

Mme BARLIS

Par rapport à cette délibération, je me réjouis que l'on puisse travailler sur la place de la Madeleine. Et tout le monde a soutenu le projet. Je tiens à saluer le travail des services parce qu'ils sont venus à 3 reprises en soirée présenter les projets, les expliquer à la population. Je ne partage pas le fait que vous expliquiez que les 3 projets ne sont pas clairs, que les schémas ne sont pas bons. Il fallait venir aux réunions du Conseil de quartier. Sur écran, géant on avait des plans, ils ont répondu à toutes les questions, c'est très clair. J'ai été la 1^{ère} surprise de voir que les 3 projets ont été retenus alors qu'on était tous d'accords à l'unanimité riverains, élus, lors du CICA pour mettre de côté la 3^e option. Là j'ai cru comprendre que ce n'était plus le cas.

M. BALLADI

Je crois que c'est en le disant et en le faisant écrire dans le procès verbal de ce Conseil d'arrondissement, que cela n'aura que plus de poids.

M. LELLOUCHE

A condition que quelqu'un le lise à l'Hôtel de Ville.

Mme BARLIS

Toujours est-il que les services travaillent encore. Là, ils sont venus me rendre compte de la fin de la concertation pour valider avec la population tout ce qu'ils avaient retenu. Maintenant, ils vont se remettre au travail et affiner le projet.

Mme D'HAUTESERRE

J'ai reçu dernièrement une lettre de ma collègue du 9^e arrondissement Delphine BÜRKLI, qui souhaite être interrogée sur cette place à laquelle se rajoute la rue de Vignon qui est dans le 9^e arrondissement, cela impacte la circulation. J'ai surtout dit à la Ville de Paris et notamment aux services de Mme HIDALGO que je suis contre la piétonisation dans cet espace car cela va engorger toutes ces rues. Donc aujourd'hui, le dossier est toujours en concertation, il n'a jamais été question qu'un projet 1 ou 2 soit acté ou validé par la ville. On a peu d'éléments, les services continuent de travailler, la préfecture de Police fait une étude d'impact de circulation, donc rien n'est arrêté. Et je l'ai répété lors de la dernière réunion du mois de mars, le dossier n'est pas bouclé.

M. LELLOUCHE

Mais justement parce que rien n'est arrêté, c'est là qu'il faut faire entendre la (coupure...)

Mme D'HAUTESERRE

M. le Député, nous sommes en train de débattre, il y a des services qui notent mot à mot le compte rendu de ce débat. Il y a un élu, M. JULLIARD, chargé des élus d'arrondissement, qui lit ce qui se passe dans les arrondissements. Avant cela, je pourrais toujours saisir la Maire de Paris et dire, suite à ce débat que nous ne voulons pas que la place de la Madeleine soit complètement piétonnisée.

- **A LA MAJORITE (1 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **11**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTION** : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÉS, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

11°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation- Signature

Pour ce qui est de la convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice, nous avons un Tribunal d'Instance dans ces locaux et nous devons renouveler la convention entre la Mairie de Paris et le Ministère de la Justice. La convention actuelle s'est terminée le 31 décembre 2015 et nous devons la signer pour 1 an supplémentaire jusqu'au déménagement sur le site des Batignolles le 31 décembre 2017. Sur la convention, rien de nouveau, je vous appelle à signer pour.

Concernant l'après : c'est une question intéressante car je pense que l'on peut regretter la disparition des tribunaux d'instance dans les mairies d'arrondissement qui engendre la disparition d'une certaine justice de proximité. Mais d'un autre côté, il n'y a plus d'argent dans les caisses et on peut considérer qu'une centralisation à Batignolles est nécessaire. Pour votre information, je me suis rapproché de la direction du Tribunal d'Instance, le déménagement des élus et des habitants devrait avoir lieu entre le 1^{er} et le 31 décembre 2017, ce qui pose certaines questions pratiques. Les dernières audiences devraient avoir lieu entre le 15 octobre et le 10 novembre 2017 et il devrait y avoir 1 mois ½ de déménagement.

Une 2^e question est intéressante : l'avenir des PACS. Ils sont octroyés actuellement par le Tribunal d'Instance du 8^e. Vont-ils être octroyés à la chaîne à Batignolles comme si on allait à l'Urssaf ? Alors que dans cette mairie, le greffe fait une cérémonie pour les pacsés, dont un grand nombre se marie ensuite. Alors la question est de savoir si les pacs seront centralisés aux Batignolles ou s'ils seront transférés à l'Etat civil des mairies d'arrondissement. C'est un débat qui concerne les parlementaires et le Ministère.

Une dernière question se pose : il s'agit de l'avenir des locaux, notamment la salle d'audience construite en 1926 qui je crois, est l'une si ce n'est la plus belle salle d'audience 3^e république à Paris. Je pense que cela va soulever des questions intéressantes sur l'avenir de ces locaux dans notre mairie d'arrondissement. Je vous remercie et je vous invite à voter pour cette délibération.

M. LELLOUCHE

D'abord je voudrais féliciter M. GAUGER pour la présentation de cette délibération et d'avoir soulevé les 2 questions importantes qui se posent et qui méritent une action de l'équipe municipale du 8^e. La 1^{ère} action est d'interroger l'Hôtel de Ville de Paris sur ses souhaits s'agissant de l'affectation de ces locaux. Ce serait pas mal Mme le Maire d'avoir quelques idées sur ce que l'on souhaite faire de ces locaux, en essayant de les conserver, sinon on va voir arriver je ne sais quel projet. Il serait bon de commencer à y travailler.

M. GAUGER

Je pense que l'on est tous d'accord là-dessus.

M. LELLOUCHE

S'agissant des PACS, je ne suis pas certain que cela relève de la loi, mais je vais poser une question orale sans débat au Ministre de la Justice, qui va l'amener à nous répondre. Et donc on aura une réponse écrite pour qu'il fixe la doctrine du gouvernement. Le plus naturel serait que les PACS soient délivrés dans les services de l'Etat civil des mairies. Je ne suis pas sûr que cela nécessite un amendement à la Loi qui a créé le PACS mais enfin, si tel est le souhait du Ministère ou du gouvernement, on passera par un amendement mais sinon on aura une réponse par écrit avant la fermeture du tribunal.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

12°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des juifs rafles dans les locaux de l'UGIF au 29 rue de la Bienfaisance à Paris 8^e

C'est un sujet d'actualité. Nous avons pour mémoire déposé un vœu le 27 janvier 2015 à ce sujet. Cela avance un peu lentement ? mais cela a le mérite d'avancer. C'est toujours sur l'histoire de la rafle des autorités nazies rue de la Bienfaisance. Nous avons soutenu qu'une plaque commémorative soit posée au 29 rue de la Bienfaisance dans notre arrondissement. Cette plaque aurait comme rédaction « A la mémoire de juifs rafles par la Gestapo le 30 juillet 1943 dans les locaux de l'Union Générale des Israélites de France, 29 rue de la Bienfaisance. 67 personnes furent arrêtées et internées à Drancy, 52 furent déportées, 2 survécurent ». Ce

projet de délibération a une réserve, j'attire votre attention, il faut obtenir l'accord des propriétaires de l'immeuble. C'est une procédure relativement classique. Je voudrais profiter de ce vote pour rendre hommage à M. RAJELESS qui nous a quittés en décembre 2015 et avec qui nous avons initié ce projet. Il était l'un des rares survivants à cette rafle. Nous entretenons à présent des échanges avec sa famille pour que ce projet avance et l'association Klarsfeld et le Mémorial de la Shoah qui sont investis à nos côtés pour que cette plaque voit le jour. Je pense que dans le contexte actuel c'est impératif et je vous invite à voter pour cette délibération

M. LELLOUCHE

Je me félicite que cette délibération soit proposée et bien sûr je la voterai. Elle marque un vrai effort de rattrapage du 8^e arrondissement. C'est vrai que ces dernières années nous n'étions pas aux avant-postes de la mémoire s'agissant de la déportation des juifs à Paris pendant la guerre.

Mme BARLIS

Je voterai bien sûr cette délibération mais je souhaite interroger M.GAUGER pour savoir où on en est suite au vœu qui avait été adopté à la séance de février 2016 relatif à la journée de la commémoration des déportés.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons saisi Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, nous n'avons pas de réponse, nous allons la relancer, nous suivons le dossier.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

13°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la mise à disposition de locaux situés 22 rue Laure Diebold (8^e) et à la convention d'occupation du domaine public avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon

Le présent projet de délibération a pour objet la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon afin de lui permettre de diriger des activités de relais d'auxiliaires parental(e)s dans une partie des locaux du centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), situé 22 rue Laure Diebold.

Cette association, reconnue établissement d'utilité publique par décret du 26 décembre 1922, anime d'une part un relais d'auxiliaires parental(e)s et d'autre part, l'organisation d'ateliers à destination des auxiliaires parental(e)s et des enfants qui leur sont confiés.

Le relais d'auxiliaires parentales animé par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon reçoit le soutien de la Collectivité parisienne selon des modalités définies par une convention triennale portant sur les années 2016, 2017 et 2018. Dans ce cadre, les ateliers destinés aux auxiliaires parentales et aux enfants dont elles assurent la garde font l'objet d'une subvention de 150 000 euros, approuvée par délibération du Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016.

La mise en place des ateliers est conditionnée par la disponibilité de locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants. Le centre de PMI situé 22 rue Laure Diebold, dans le 8^e arrondissement qui fait partie du quartier Faubourg du Roule dans lequel 25 % des enfants ont moins de 3 ans, a recours à ce mode de garde. La proportion des enfants concernés par la garde à domicile justifie la présence d'un relais d'auxiliaires parental(e)s.

La salle d'activité du centre de PMI, conçue pour accueillir les enfants et leur famille est disponible un lundi matin sur deux. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de définir, par convention, les conditions de sa mise à disposition, à titre gratuit une demi-journée par semaine sur un rythme bimensuel, à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, pour y organiser des activités de relais d'auxiliaire(s) parental(e)s.

Le projet de convention d'occupation du domaine public, joint à la présente délibération, définit la nature des locaux mis à disposition : il s'agit de la salle d'activité ainsi que du hall d'entrée, du local poussettes, des sanitaires enfants et des sanitaires réservés au public. Ces espaces s'étendent sur 63,05 m². Le projet de convention précise que les ateliers du relais d'auxiliaires parental(e)s auront lieu deux fois par mois, les lundis matins de 9h à 12h. L'association utilisera les locaux 21 semaines dans l'année, la crèche familiale étant fermée pendant les vacances scolaires de fin d'année et du 15 juillet à la fin du mois d'août (article 4).

Dans le quartier du Faubourg du Roule, la valeur locative annuelle du m² utile est fixée à 405 € (valeur de mars 2015). L'association occupera les locaux mis à disposition 21 jours dans une année. L'avantage en nature consenti à la Fondation est valorisé à hauteur de 1 470 euros annuels.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer

Mme BARLIS

Je me réjouis de cette délibération car quand les familles confient leurs jeunes enfants à des assistantes maternelles, elles ont toujours malgré tout le regret que les enfants soient moins bien préparés à la vie en collectivité que lorsqu'ils sont à la crèche. Et pour préparer leur entrée à l'école maternelle c'est important que quelques fois par semaine, les assistantes maternelles puissent se retrouver, échanger et que les enfants puissent appréhender la vie collective. Donc cela me paraît une très bonne utilisation de ces locaux temporaire, quelques heures par semaine.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

14°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement présente la délibération relative à l'approbation de la procédure d'urgence pour la délibération DPA 13 (délibération suivante)

Je vais vous demander d'adopter la procédure d'urgence :

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où le projet de délibération 20016 DPA 13 n'a pu être inscrit à l'ordre du jour initial dans le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance du 15 mars 2016, le Conseil d'arrondissement doit délibérer sur la procédure d'urgence. Si celle-ci est votée, la délibération mentionnée est présentée au cours de la séance et fait l'objet d'un vote.

M. LELLOUCHE

Je regrette que cette délibération nécessite cette procédure car ce projet de réfection des fontaines des Champs-Élysées doit être préparé depuis des mois et c'est une affaire qui se chiffre en millions d'euros.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

15°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement présente la délibération relative aux fontaines du rond-point des Champs-Élysées (8^e) – Restauration des fontaines - Convention de mécénat de compétence avec Eau de Paris – Convention de mécénat financier avec le Fonds pour Paris - Autorisations d'urbanisme

Vous connaissez la situation des fontaines du rond-point des Champs-Élysées, cassées lors de la célébration de la coupe du monde de foot en 1998. Ces fontaines ont été arrêtées depuis cette date et vous êtes intervenus, (le Maire ainsi que l'ensemble des élus du 8^e au cours des précédentes mandatures) pour que leurs restaurations soient engagées.

Par cette délibération, il nous est proposé d'entreprendre la restauration des six fontaines des Champs-Élysées. Les margelles des bassins en pierre seront nettoyées et rejointées, l'étanchéité des bassins sera refaite. Les installations de fontainerie et les locaux techniques seront modernisés. Les installations électriques seront remises aux normes. Un dispositif d'illuminations et de jeux d'eau permettra d'animer ces fontaines.

L'un des scénarii proposés consiste à retrouver l'harmonie des aménagements dessinés par Alphand, en revenant à l'état d'origine avec gerbes de roseaux en fonte. Toutefois, la conception de la décoration et de la scénographie des fontaines sera confiée à un artiste mécéné, désigné dans le cadre d'un appel à projets porté par le Fonds pour Paris, qui s'appuiera sur les compétences d'un architecte pour coordonner l'opération.

Cet architecte, lié au Fonds pour Paris, assistera Eau de Paris sur les aspects esthétiques du projet. Cette restauration implique la réalisation de travaux de nature pluridisciplinaire :

- création d'un décor, d'effets d'eau et de lumière autour des fontaines ;
- réalisation du génie civil – second œuvre ;
- rénovation et mise en œuvre du traitement de l'eau ;
- fontainerie ;
- électricité et automatique ;
- aménagement de la voirie et des réseaux divers.

Sous réserve de financement par mécénat, les travaux de restauration débuteront en avril 2017 et s'achèveront en mai 2018.

La réalisation des travaux implique la délivrance des autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux (notamment déclaration préalable).

Il nous est donc proposé :

- d'approuver la réalisation de l'opération de restauration des fontaines du rond-point des Champs-Élysées ;
- d'approuver la signature de la convention de mécénat de compétence entre Eau de Paris et la Ville de Paris dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fontaines, et prévue par l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Mme LECUYER

Je veux juste remercier par avance les généreux mécènes qui vont participer à la rénovation de ces fontaines puisque finalement si je comprends bien, les financements seront totalement assurés par des mécènes.

M. LELLOUCHE

J'ajoute qu'il est heureux que tout cela se fasse après l'Euro de football car il aurait été regrettable de dégrader ces fontaines comme cela s'est passé lors de la célébration de la coupe du monde de football en 1998.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

16°/ Vœu de Mme Corine BURLIS, Conseillère d'arrondissement relatif à l'organisation d'un CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

Considérant que crée par la Loi Paris Lyon Marseille (PLM), le CICA est un moyen pour les associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales exerçant leur activité dans l'arrondissement, de participer à la vie municipale ;

- Considérant que le commerce de proximité est une richesse et fait partie de la qualité de vie dans notre ville et qu'il faut le préserver
- Considérant que le Quartier Treilhard est en difficulté avec plusieurs de ses commerces qui ferment
- Considérant que les commerçants de la rue de Saint Pétersbourg sont durement impactés par les travaux concernant la ligne 14 rue métro et que certains ont déjà dû déposer le bilan
- Considérant que la Ville de Paris met en œuvre une politique pour soutenir les commerces fragilisés par la crise économique

Sur proposition de Corine Burlis, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que Madame la Maire du 8^e arrondissement organise avant l'été un CICA sur le thème du commerce de proximité en y conviant toutes les associations de commerçants de l'arrondissement et autres acteurs (Chambre de Commerce...) afin que le Conseil d'arrondissement puisse réfléchir et faire des propositions

Mme d'HAUTESERRE

M. BALADI peut prendre la parole.

M. BALADI

Je vous laisse Mme le Maire et j'ajouterais si besoin (coupure ...)

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix, sauf si Vincent BALADI a des observations ...

M. BALADI

C'est très bien Mme BARLIS que vous vous préoccupez des commerçants. Dans certains considérants, il y a des inexactitudes. Donc je vous demande de manière précise de dire quels commerces ont fermés à Treilhard, j'aimerais avoir le nom des commerçants et si ou pas il y a eu un repreneur. Et quels sont aussi les baux commerciaux qui sont libres actuellement à Treilhard. Je rappelle qu'à Treilhard, on s'est battu pendant des années et on l'a dit au conseil de quartier, vous étiez là. Dès qu'on est arrivé, mon prédécesseur Mme BOYER CHAMMARD avait commencé le travail, j'ai continué le travail pour les travaux de ce marché qui dataient de plusieurs années.

Les dossiers avancent, et nous ne laissons pas mourir les zones de commerce de proximité, comme le quartier "carré de la Madeleine" (Castellane) et le marché Treilhard.

En 2016, un accord a enfin été trouvé entre les acteurs du marché Treilhard, et les travaux de ce local de commerce de proximité en RDC (Ville de Paris concédé à la SEMAEST) ont été effectués au niveau de la supérette G20 et du primeur (Mme NAS). De plus, bon nombre d'animations commerciales sont effectuées en lien avec les associations de commerçants : illuminations, fête des voisins des commerçants, semaine commerciale, Noël des enfants, brocantes, participation aux "heures heureuses" avec communication sur tout Paris et 1ère participation du 8^e (...)

On est en cours de réflexion sur le marché de la Madeleine. C'est très bien de faire des CICA. Comme dirait l'ancien Maire François LEBEL, ce sont des comités théodules. Mais quel est l'objectif ? Est-ce seulement de se réunir ? Ou est-ce de faire des propositions pour vraiment les aider ? Moi, à chaque fois, j'essaie de parler et notamment dans ce conseil, pour apporter quelque chose aux habitants. Ce n'est pas uniquement la volonté de se mettre en avant comme certains. Je vous dis franchement ce que je pense et je ne vous vise pas Mme BARLIS. Je voulais juste finir en vous disant et c'est mon réflexe entreprise et organisation, que c'est bien d'avoir des CICA thématiques, on a aussi maintenant des CICA géographiques (Champs Elysées – Madeleine), quelle va être l'articulation de tous ces CICA et conseils de quartier ? Qui fait quoi, quels sont les périmètres ?

Mme BARLIS

Ne soyez pas sur la défensive. Je ne dis pas que rien n'est fait. On s'est tous battu en conseil de quartier. On est tous intervenu par rapport au marché Treilhard. Je sais très bien tout ce qui a été fait par l'ensemble des élus de cet arrondissement. Je vous informe qu'un dispositif mis en place par la Ville de Paris qui s'appelle « vital quartier » permet d'aider les commerces de proximité. Le 8^e arrondissement n'est pas sur les zones concernées. Je pense que le fait qu'ensemble, tous les élus se penchent sur le sujet, pourrait permettre une action collective suite à un CICA, afin que l'hôtel de ville puisse intégrer le 8^e dans le programme « vital quartier ».

En ce qui concerne le CICA, je ne voudrais pas être désagréable mais il faudrait relire les textes car j'ai l'impression qu'il y a un peu une interprétation libre dans cet arrondissement de ce que sont les CICA. En début de mandature, j'avais posé la question de savoir quelles étaient les associations du 8^e membres du bureau du CICA qui sont censées se réunir, proposer des ordres du jour de CICA. Les services m'avaient transmis la liste à l'époque dont la mise à jour datait, je n'ose même pas vous le dire tellement c'en est gênant. Donc si vous voulez qu'on parle du CICA, cela nous prendra plus que quelques minutes. Normalement, le CICA ce sont les associations qui suggèrent, ce ne sont pas des réunions de concertation sur tel quartier, telle place etc..., c'est vraiment de la politique publique d'arrondissement et encore une fois à l'initiative des associations. Un vrai CICA c'est cela, ce n'est pas le cas ici. Vous avez la possibilité de le faire évoluer.

M. BALADI

C'est pour cela que j'ai appris de la Ville de Paris qu'elle voulait supprimer les CICA mais c'est une information.

Mme BARLIS

Non ils ne sont pas supprimés, il y en a partout. C'est inscrit dans la loi.

M. BALADI

Pour « vital quartier », est-ce une opération de promotion de la Ville de Paris ou une opération de promotion et d'aide aux commerçants ? C'est juste une question ouverte. Je vous pose la question. Concrètement qu'est ce que cela apporte ? Nous avons fait les heures heureuses, une opération de la Ville de Paris que l'on a portée dans le 8^e, il y a eu des retombées très minces. Enfin, les associations ont été conviées aux deux CICA, je ne suis pas maître de cette liste, vous l'avez eue Mme BARLIS, il faudrait demander à la Ville des précisions car la Ville comme je l'ai dit, semble-t-il, voudrait supprimer les CICA.

M. LELLOUCHE

Sur le petit commerce dans le 8^e, il est clair que malgré tous les efforts qui ont été faits par Vincent BALADI sous cette mandature et par les prédécesseurs avant, et tout le monde s'y est mis, il y a quand même un certain nombre d'endroits en crise : le marché Treilhard, le marché de la Madeleine est subclaquant, il faut essayer de le sauver. Là où cela fonctionne c'est dans quelques rues à cause de quelques bons commerçants, comme la rue Castellane. C'est difficile, il faudrait essayer de redynamiser tout cela. Je ne suis pas contre une initiative de ce style. Enfin l'expérience de terrain montre que les commerçants sont des gens qui travaillent énormément, ils n'ont pas la réunionite aigüe. Donc si on fait quelque chose, il faut le faire à proximité du quartier en question, chaque quartier a ses problématiques Mme BARLIS. Ce n'est pas un truc abstrait où on va inviter tous les commerçants du 8^e dans une espèce de happening en espérant qu'il va se passer quelque chose. Ce qui est bien plus utile, c'est de faire des choses au niveau d'un quartier, dimensionné à la taille du problème, d'un quartier à l'autre ce n'est pas la même chose, et si des dispositifs de la ville fonctionnent, mettons-les en œuvre. Moi, je ne vais pas voter contre cette initiative. Je pense que vous auriez intérêt peut-être à regarder comment la rendre plus efficace, la rapprocher du terrain et des différents quartiers. Je crains que si vous lanciez une initiative de ce style, très peu de gens vont venir car ils travaillent. Je ne suis pas contre l'idée de faire quelque chose mais beaucoup a déjà été fait, ce n'est pas facile, mais si on peut apporter les dispositifs de la ville, faisons-le.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai cru comprendre dans les nouveaux statuts de Paris que la mairie centrale a proposé que l'on supprime les CICA, c'est une information. Par contre, vous parlez des listes qui ne sont pas réactualisées. C'est vrai que mon prédécesseur avait enlevé la délégation à son 1^{er} adjoint M. DECELLE. Il n'y a donc plus eu de CICA depuis 2010. Sur le principe, je suis contre.

- **A LA MAJORITE (2 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au texte du vœu énoncé ci-dessus.
- Nombre de votants : **11**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI)
- **ABSTENTIONS : 8** (Mme Erika DUVERGER, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

17°/ Question relative au parc Monceau déposée par Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL

Madame le maire,

Il n'y aura pas de conseil d'arrondissement avant le 3 mai soit 15 jours après l'ouverture hypothétique du parc Monceau 24h/24h, ouverture à laquelle nous sommes plusieurs élus à nous être farouchement opposés. Nous nous sommes d'ailleurs exprimés lors des conseils d'arrondissement précédents afin de dénoncer l'irresponsabilité d'une telle initiative et j'ai déposé un vœu au Conseil de Paris avec Pierre Lellouche en ce sens auquel vous n'avez pas souhaité vous associer.

J'aimerais donc savoir si vous connaissez enfin la décision prise par la ville et formule des vœux pour que nos réserves aient été entendues.

Si celle-ci n'allait pas dans le sens de l'intérêt des habitants du 8^e, la mairie du 8^e compte-t-elle organiser rapidement une réunion à l'intention des riverains du parc qu'ils habitent le 8^e mais pourquoi pas aussi le 17^e arrondissement, conseil de quartier et amoureux du Parc Monceau afin de les informer sur les moyens supplémentaires mis à la disposition du

parc afin de lutter contre les problèmes de malpropreté, de nuisances sonores, d'insécurité que cette ouverture nocturne ne va pas manquer d'accentuer.

Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

Le parc Monceau, qui dépend de la gestion de la Mairie de Paris, a été ouvert avec quatre autres parcs parisiens (Montsouris dans le 14^e, Citroën dans le 15^e, les Buttes-Chaumont dans le 19^e, et les Batignolles dans le 17^e) toutes les nuits du jeudi soir au samedi soir inclus du 12 juillet au 30 août 2015.

Je vous ai fait part du bilan qui m'a été communiqué par les services de la Ville lors de notre dernier Conseil concernant le Parc Monceau.

A l'occasion du Conseil de Paris des 15 et 16 février derniers, vous avez déposé un vœu adressé à Madame la Maire de Paris lui demandant « d'associer les Maires d'arrondissement, les Conseils de Quartiers et les riverains à la réflexion sur l'opportunité ou pas d'ouvrir certains parcs et jardins la nuit, y compris sur les horaires d'ouverture ».

Votre vœu a été rejeté par l'exécutif.

Je suis intervenue auprès de Madame Pénélope KOMITES, adjointe chargée de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires, pour lui dire combien j'étais opposée à cette ouverture nocturne.

Je suis également intervenue auprès de Madame la Maire de Paris pour lui dire que je suis défavorable à l'ouverture nocturne du parc Monceau.

Cette dernière vient de rendre son arbitrage qui m'a été transmis par son cabinet : « A la suite de votre intervention et de vos échanges avec Mme Anne HIDALGO, je vous confirme que nous ne retenons pas le parc Monceau dans les parcs et jardins qui ouvriront la nuit ».

Applaudissements dans le public

Mme LECUYER

C'est une très bonne nouvelle.

M. LELLOUCHE

Comme quoi c'était utile de se dresser contre.

Mme LECUYER

On a bien fait de déposer ce vœu

Mme d'HAUTESERRE

Vous croyez ? Cela n'a jamais été annoncé. Elle n'a jamais annoncé que le parc serait ouvert la nuit.

M. LELLOUCHE

Il a été utile que les élus relaient les inquiétudes de la population, pour une fois c'est entendu, tant mieux.

M. BALADI

M. LEBEL n'est pas là, mais je rappelle qu'à un Conseil précédent, il en avait parlé le premier.

18°/ Question relative à la piétonisation des Champs Elysées le premier dimanche de chaque mois à partir de mai, déposée par Mme Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE

Madame le maire,

Lors du dernier conseil de Paris, le 15 février, la piétonisation des Champs-Élysées tous les 1^{ers} dimanches de chaque mois à partir du 1^{er} mai a été votée par le biais d'un vœu de l'exécutif parisien relatif à "l'apaisement de l'espace public et à la piétonisation des rues de Paris".

Vous aviez vous-même annoncé par voie de presse il y a plusieurs mois être favorable à cette mesure dont la mairie de Paris n'avait pas manqué de vous communiquer les éléments.

Or nous regrettons beaucoup que le conseil d'arrondissement du 8^e n'ait pas été consulté sur

cette initiative et que les élus aient été mis devant le fait accompli.

Nous souhaitons donc savoir pourquoi cette décision n'a donné lieu à aucune information ni concertation tant auprès des élus qu'auprès des riverains et conseil de quartier.

De plus, nous vous demandons de nous informer du bilan qui a été fait à l'issue de l'expérimentation du 27 septembre ainsi que les modalités d'organisation de ces journées en terme de sécurité, de propreté et d'impact sur la circulation.

Mme d'HAUTESERRE

Madame la Conseillère, Monsieur le Député,

Ce n'est pas sans une certaine surprise que je découvre votre question sur la piétonnisation des Champs-Élysées le premier dimanche de chaque mois à partir de mai.

Surprise, car j'ai appris, comme vous, cette décision lors des vœux de Madame Hidalgo aux élus du Conseil de Paris, le 6 janvier dernier, soit il y a plus de deux mois déjà.

Surprise enfin, car ce sujet a été abordé au Conseil de Paris des 15 et 16 février par nos collègues du groupe UDI - MODEM dans un vœu présenté par Monsieur Eric HELARD qui se disait très favorable à la piétonnisation des Champs-Élysées le dimanche, une fois par mois, et même dans d'autres quartiers de Paris.

Je ne me souviens pas avoir entendu votre voix sur ce vœu adopté à la majorité et qui soulignait la nécessité d'une concertation avec les Maires d'arrondissement et la mise en œuvre d'un calendrier de piétonnisation notamment le dimanche, sur les Champs-Élysées.

En ce qui me concerne, je suis favorable à ce projet bien que n'ayant pas été associée dans sa décision.

Il n'en demeure pas moins, bien que ce projet soit ardemment soutenu par le Comité des Champs-Élysées qui sera en charge de l'animation de ces journées, qu'il doive faire l'objet d'une large information des riverains, des Conseils de Quartier, et des élus.

Je demanderai à la Maire de Paris d'organiser avec la Préfecture de Police et le Comité des Champs-Élysées, principal acteur de ce projet, une réunion sur ce dossier prochainement.

S'agissant du bilan du 27 septembre 2015, je demanderai à Monsieur le Secrétaire Général de la Ville, Philippe CHOTARD, de nous le communiquer.

Mme BARLIS

Je suis favorable à ce que les Champs-Élysées soient piétonnisés le 1^{er} dimanche de chaque mois. J'ai passé de nombreuses heures le 27 septembre sur place pour voir comment cela se passait, notamment avec la Maire de Paris. Il y avait un monde fou. Il faisait très beau, les gens profitaient vraiment. Il faut que vous sachiez que tous les gens présents demandaient à la Maire de Paris et aux élus que cette opération ait lieu tous les dimanches. Tous les dimanches c'est plus compliqué à gérer mais il y a une réflexion qui est partie de là et les gens ont demandé à en profiter plus régulièrement. J'ai cru comprendre que le comité des Champs Élysées était plutôt favorable, qu'il avait salué l'opération du 27 septembre. Il faut informer la population qui vit autour et bien communiquer au niveau des véhicules qui circulent. J'ai même pris la peine de discuter avec les policiers qui faisaient le 27 septembre la circulation pour savoir quel était leur ressenti, ils ont déclaré que cela se passait très bien et que les gens et les automobilistes avaient été correctement informés.

Mme D'HAUTESERRE

Je vous ai donné la parole Mme BARLIS mais dans le règlement de la procédure de séance, l'examen d'une question orale ne peut faire l'objet d'aucun débat.

19°/ Question relative aux abords de la station métro Europe déposée par Mme Eve DESBONNETS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, Mme BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO, M. François LEBEL

Madame le maire,

Lors du conseil d'arrondissement de février, nous vous interpellions sur la décision que vous aviez validée de piétonniser et de végétaliser les abords de la station de métro Europe en l'absence d'étude d'impact sur la circulation et sans en informer les riverains.

Depuis les travaux sont à l'arrêt et vous avez organisé la réunion de concertation que nous appelions de nos vœux.

Pourriez-vous, nous communiquer le projet que vous défendrez auprès de la Ville de Paris ?
Je vous en remercie par avance.

Mesdames les Conseillers, Messieurs les Conseillers,

Lors de la réunion de concertation que j'ai organisée le jeudi 10 mars en présence des riverains de la rue de Madrid et du Conseil de Quartier Europe, le choix des participants s'est porté sur le maintien de la voie Nord ouverte à la circulation, la partie de la voie côté Sud étant fermée à la circulation afin de faciliter les traversées piétonnes des usagers du métro qui se dirigent en grand nombre en direction de la rue de Vienne et de la gare Saint-Lazare. Les travaux vont reprendre dès la semaine prochaine et ce jusqu'au 11 avril.

20°/ Question relative à la rénovation des églises de notre arrondissement déposée par M. Marc PACHECO

Madame le maire,

Vous vous êtes félicitée d'avoir "*obtenu un budget de 13 millions d'euros pour la réfection de nos trois églises*".

Afin de pouvoir juger des efforts budgétaires consentis par la ville, je souhaite connaître, pour chacune de nos églises Saint-Philippe du Roule, Saint-Augustin et La Madeleine :

- Les budgets nécessaires à la rénovation complète de ces édifices,
- Les budgets nécessaires aux travaux d'urgence afin de faire disparaître filets de protection et couvertures de toiture disgracieux.
- Les budgets que vous avez sollicités auprès de la ville

Mme d'HAUTESERRE

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le soulignez, et je vous en remercie, j'ai obtenu pour nos églises du 8^e arrondissement, 13 millions d'euros.

Ils se répartissent comme suit :

- 4 200 000 euros pour la restauration des massifs d'entrée de Saint-Augustin.

L'analyse des offres de travaux est en cours.

La notification est prévue début avril 2016 en vue de travaux de juin 2016 à janvier 2018.

- 5 800 000 euros pour les toitures de Saint-Philippe du Roule.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre faite en Commission d'Appel d'Offre du 8 mars 2016, en vue d'une notification est prévue mi-avril 2016.

Le déroulement de la phase conception de maîtrise d'œuvre aura lieu de mai à octobre 2016.

La consultation pour les travaux aura lieu de novembre 2016 à juillet 2017.

Les travaux commenceront en septembre 2017.

- 3 000 000 d'euros pour l'église de La Madeleine pour la restauration des chéneaux et de la corniche Est.

L'analyse des offres est en cours.

Les travaux devraient se dérouler de juin 2016 à novembre 2017.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, le montant estimé pour la rénovation des façades s'élèverait à près de 20 millions d'euros qui seront financés par du mécénat.

Nous savons tous ici que bien sûr le budget obtenu de 13 millions est une goutte d'eau mais c'est quand même mieux que la précédente mandature. Pendant 12 ans, vous avez obtenu 700 000 euros. Je n'ai pu obtenir la totalité du budget pour les églises du 8^e arrondissement mais il vaut mieux avoir obtenu 13 millions que rien du tout.

M. PACHECO

Oui, on est d'accord mais je vous rappelle qu'il y avait des urgences qui sont apparues en fin de mandature, les filets de Saint Augustin, la toiture de Saint Philippe du roule, ce sont des urgences qui sont apparues tardivement et qui traduisent d'ailleurs le fait que le patrimoine n'est pas entretenu.

M. LELLOUCHE

Dans le fond j'avais raison de m'opposer à M. LEBEL (coupure...)

21°/ Question relative au groupe scolaire rue de Constantinople déposée par M. Marc PACHECO

Madame le maire,

Vous nous aviez annoncé la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe, mais la ville de Paris a choisi de le construire rue de Constantinople dans le quartier Mairie, de l'autre côté de la voie de chemin de fer, à la place des anciens locaux du garage Citroën avec lequel la ville de Paris était en négociation depuis des années.

Or la nécessité d'une école neuve et plus spacieuse est particulièrement nécessaire pour les familles habitant à proximité des écoles Moscou et Florence, d'autant plus qu'avec la construction des 84 logements sociaux du 26 bis rue de Saint-Pétersbourg de nouvelles familles vont arriver.

Je souhaite donc avoir des précisions sur ce projet :

- A quelle date cette école sera-t-elle livrée, et quand doivent démarrer les travaux ?
- Combien de classes sont prévues, et quels niveaux de classes ?
- Cette école a-t-elle vocation à se substituer aux écoles Moscou et Florence ? Si ce n'est pas le cas, un budget est-il prévu pour la rénovation de ces deux écoles ?
- Un programme de construction de logements sociaux est-il prévu sur le même emplacement que le groupe scolaire ? Si oui, combien de logements sont prévus, et combien d'enfant cela devrait-il apporter à l'école ?

Mme d'HAUTESERRE

Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme que le quartier de l'Europe aura bien son groupe scolaire.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce dossier, la Maire de Paris partageant notre point de vue sur la nécessité de créer un nouvel établissement scolaire dans ce quartier, a acté la création d'une école polyvalente au Programme d'Investissement de la mandature 2014-2020. Cette localisation a été déterminée par les services de la mairie de Paris et la nouvelle école sera implantée sur l'emprise située au 25 rue de Constantinople.

Il s'agira d'un groupe scolaire moderne de 8 classes, il est prévu que l'acquisition intervienne avant l'été 2016 dans la perspective d'engager le chantier dans la foulée et d'une livraison du programme dans le cadre de la mandature.

Je n'ai pas d'autres informations à vous communiquer sur le programme de construction. Quand j'en aurai, je partagerai avec vous toutes les informations qui me seront apportées. Merci

22°/ Question relative au réfectoire Condorcet déposée par Mme Catherine LECUYER, M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER

Madame le maire,

Nous vous sollicitons en février, à la demande des parents d'élèves du collège Condorcet, afin que vous interpelliez la maire de Paris sur la nécessité de trouver une solution rapidement pour accueillir à déjeuner les 700 rationnaires du collège, de septembre à décembre 2016.

Nous vous avons évoqué la piste du 26bis rue de saint Pétersbourg qui est aujourd'hui encore à nos yeux la plus à même de répondre à cette problématique mais à laquelle vous ne souscriviez pas évoquant le rapport négatif des services techniques de la mairie de Paris.

A ce jour, il semblerait qu'aucune solution globale n'ait été proposée par la ville et que celle-ci envisagerait l'aménagement de la cour de récréation ou du gymnase de Condorcet pour la restauration d'un nombre limité d'élèves.

Madame le Maire nous ne pouvons nous contenter d'une 1/2 solution qui conduirait de nombreuses familles à se voir refuser la possibilité de bénéficier du service de restauration selon des critères imposés par la ville tels des critères d'âge ou de revenus ou de proximité du domicile, d'activité professionnelle des parents etc

Nous vous demandons donc de quelle manière vous envisagez de soutenir l'action des associations de parents d'élèves, très inquiètes quant la rentrée à venir, qui souhaitent légitimement une restauration scolaire pour tous les collégiens?

Réponse de Mme d'HAUTESERRE

En tout premier lieu, il me paraît utile de rappeler, et pour une meilleure compréhension du public ici présent, l'enjeu de ces travaux de mise aux normes du collège Condorcet dont le montant de l'opération s'élève à 1 350 000 euros et qui fait suite à des études préalables. Un diagnostic a fait apparaître la nécessité de travaux plus importants liés à des problèmes de désamiantage.

Le projet comporte donc la mise en conformité indispensable des locaux, la vétusté des faux plafonds qui nécessitent un désamiantage, et la mise aux normes des installations cuisines ainsi que des dalles du sol à effectuer.

Les travaux concernent donc la rénovation totale du réfectoire, de la laverie, la restauration et la rénovation du bac à graisse dans la cuisine, nécessitant une fermeture du réfectoire durant la période de juillet à décembre 2016, ce qui impacte la rentrée de septembre pour 4 mois.

Ceci étant précisé, j'ai évoqué à plusieurs reprises ce sujet avec les services de la DASCO, notamment concernant les précautions à prendre pendant les travaux de désamiantage et aussi, et surtout, les mesures d'accompagnement à mettre en place pendant les travaux.

Toutes ces questions ont été soulevées lors des réunions qui se sont tenues en présence des parents d'élèves et de vous-même, Madame LÉCUYER, la dernière remontant au 19 février.

A cette occasion, le principal Monsieur CAGNIART, nous a indiqué avoir adressé aux familles un questionnaire afin de les informer de cette situation et recenser les familles susceptibles de bénéficier d'une organisation, une mise en place avec d'autres familles, ou de prendre leurs repas en dehors du collège et de la maison, sous la responsabilité des parents, pendant cette période transitoire.

Il va de soi que l'accueil de 60 demi-pensionnaires, la moitié pour Jules Ferry, l'autre pour le lycée Chaptal, n'est pas satisfaisante, nous en convenons tous.

Ainsi, j'ai encore récemment rencontré Madame CORDEBARD lors d'une visite récente de l'école Beaujon, le 10 mars dernier et je lui ai réitéré mon souhait de trouver une solution d'accueil satisfaisante pour les élèves, pendant la durée des travaux. La DASCO étudie de nouveaux scénarii (liaison chaude, plateaux repas) sur les sites de l'ARCHIPEL 26 bis rue de Saint-Pétersbourg et dans le gymnase du Collège.

Encore une fois, il s'agit de pistes qui nécessitent une étude approfondie en exigence avec les normes en vigueur établies par les services d'hygiène pour la conservation des plateaux destinés aux enfants.

A noter, enfin, que les services de la Région Ile de France, en charge des lycées, ont été saisis par la Ville de Paris.

A ce jour, seule la cité mixte régionale Jules Ferry et le Lycée Chaptal ont proposé des solutions d'accueil.

Pour ma part, et en liaison étroite avec ma collègue du 9^e, Delphine BÜRKLI et les associations de Condorcet, nous poursuivons nos actions communes pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier qui, s'il relève de la compétence totale de la Mairie de Paris, nous préoccupe car il concerne les familles des 8^e et 9^e arrondissements.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.



Jeanne d'HAUTESERRE